

SIGNATURE DU CONTRAT DE CESSION DE BOLLORE LOGISTICS À CMA CGM
LA RÉALISATION DÉFINITIVE DE LA CESSION INTERVIENDRA APRÈS L'OBTENTION DES
AUTORISATIONS DES AUTORITÉS COMPÉTENTES

Le Groupe Bolloré annonce avoir conclu aujourd'hui le contrat de cession de 100 % de Bolloré Logistics au Groupe CMA CGM.

La signature de cet accord par le Groupe Bolloré fait suite à l'achèvement des procédures d'information et de consultation des instances représentatives du personnel applicables et à l'exercice par le Groupe Bolloré de la promesse d'achat reçue le 8 mai 2023.

Comme indiqué dans le communiqué du 8 mai 2023, le prix de cession s'établirait à 4,650 milliards d'euros avant calcul de la dette et de la trésorerie à la date de réalisation.

La réalisation définitive de la cession reste soumise à l'obtention d'autorisations au titre du contrôle des concentrations et des investissements étrangers dans les juridictions concernées.

Le Groupe Bolloré rappelle qu'un dispositif de complément de prix a été mis en place à hauteur de 0,25€ pour chaque action Bolloré SE cédée dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée de Bolloré SE sur ses propres actions, clôturée le 30 mai 2023. Ce complément de prix sera versé si la vente de Bolloré Logistics aboutit dans les termes qui ont été convenus.